

Comparer pour traduire

Irène V. Spilka

Volume 33, numéro 2, juin 1988

L'enseignement de la traduction au Canada — Teaching Translation
in Canada

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/004233ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/004233ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Spilka, I. V. (1988). Comparer pour traduire. *Meta*, 33(2), 174–182.
<https://doi.org/10.7202/004233ar>

COMPARER POUR TRADUIRE

† IRÈNE V. SPILKA

Université de Montréal, Montréal, Québec

LE PROBLÈME

Comment comparer deux grammaires ? Au premier abord, cette question déconcerte les étudiants en traduction car rien au cours de leur formation antérieure ne les a préparés à y répondre. La plupart d'entre eux n'ont étudié que la grammaire traditionnelle dont, au reste, ils n'ont guère retenu que le code orthographique. Ceux qui ont quelques notions de linguistique sont peu nombreux, et leurs connaissances se bornent le plus souvent à la description structurale considérée comme une fin en soi. Or, les fins de la traduction ne sont pas celles de la linguistique, et la comparaison des grammaires en vue de la traduction vise à dégager des similitudes et des divergences de manière à faciliter le déchiffrement du texte de départ et la production d'un texte d'arrivée. Elle doit donc contenir des descriptions non seulement structurales mais fonctionnelles. Pour initier les étudiants à la comparaison méthodique dans cette perspective, il est nécessaire de commencer par leur présenter un ensemble de faits linguistiques assez restreint pour être facilement maniable, c'est pourquoi nous avons choisi celui des signes de ponctuation. Le but du présent article est de montrer comment, par ce biais, nous abordons l'étude de la grammaire comparée en vue de la traduction.

UN POSTULAT

Au départ, nous faisons nôtre, ne serait-ce qu'en raison de sa valeur heuristique, le postulat de la linguistique selon lequel une langue est un système. Lorsqu'un système est suffisamment développé, ce qui est le cas de la langue, il contient des sous-systèmes ; c'est ce qui fait dire à maints linguistes que la langue est un système de systèmes. Certains, celui des pronoms par exemple, sont clos : ils ne semblent plus évoluer. D'autres au contraire, comme celui des noms, sont ouverts : ils continuent à s'enrichir d'éléments nouveaux (néologismes) tout en se débarrassant de certains éléments caducs (archaïsmes). Les systèmes clos forment ce qu'on nomme traditionnellement la « grammaire », et les systèmes ouverts constituent le « lexique ».

Dans le passage d'une langue à l'autre, l'interface du lexique et de la grammaire devient une zone d'échanges active. C'est ce qui incite J.C. Catford (1965 : 4) à parler de « *grammar lexis* », expliquant qu'il use de l'oblique pour former ce composé afin de bien signifier qu'en traduction il y a constamment interaction entre la syntaxe et le lexique. Par ailleurs, chez les linguistes français, l'exploitation du concept de « grammaire-lexique » s'est avérée fructueuse (voir notamment Boons, Guillet et Leclère, 1976 : 34, ainsi que la « Présentation » de Maurice Gross), de sorte que l'on dispose maintenant de tables donnant des indications précises sur les constructions verbales en français (voir Gross 1975, Picabia 1978, Giry-Schneider 1978). Si nous insistons sur ce point, c'est parce que, d'une part, à la suite de ces auteurs, nous estimons que la description d'un système donné ne saurait se passer de l'étude des rapports que celui-ci entretient avec les systèmes environnants, autrement dit avec son « milieu », et d'autre part, parce que — faut-il le répéter — une grammaire destinée aux traducteurs doit être conçue en vue de la production aussi bien que de la réception des messages.

IDENTIFICATION ET DÉLIMITATION DU SYSTÈME

La première étape du travail consiste à cerner les limites du système que l'on souhaite étudier. Plutôt que d'accepter sans l'examiner le classement traditionnel des signes de ponctuation, nous demandons aux étudiants de chercher avec nous des critères qui permettent de définir la ponctuation et de la distinguer des autres systèmes graphiques que sont l'alphanumérique et la symbolique graphique.

L'alphanumérique comporte des lettres (majuscules et minuscules) ainsi que des chiffres (arabes et romains) qui servent, dans les langues comme le français et l'anglais, à transcrire les « mots »¹, c'est-à-dire des suites de sonorités ou « phonèmes » :

/lwi noɛf ɛ ne ɑ̃ duz sɑ̃kɛz/ *Louis IX est né en 1215*

Quant aux symboles (astérisque, perluette, oblique, opérateurs arithmétiques, signes monétaires, etc.), ils peuvent remplacer des mots entiers permettant ainsi d'abrégé les transcriptions :

/dø pur sa de mil dolar egal vɛ dolar/

→ *deux pour cent de mille dollars égalent vingt dollars*

→ 2% de 1 000 \$ = 20 \$

La ponctuation, pour sa part, ne sert ni à transcrire les mots parlés ni à remplacer les mots écrits, mais en organisant les lettres et les chiffres, elle gère l'alphanumérique. Nous définissons donc les ponctuels comme des grandeurs non graphématiques, pouvant cependant être associées à des phénomènes sonores prosodiques ou suprasegmentaux tels l'accent, la pause et l'intonation. Ils forment un système clos qui comporte des signes positifs et des signes négatifs :

1. Signes positifs

majuscule ponctuelle (A B C ... Z)

point (.)

point d'exclamation (!)

point d'interrogation (?)

deux points (:)

points de suspension (...)

virgule (,)

point virgule (;)

tiret de dialogue (—)

virgules encadrantes (, ,)

guillemets français (« »)

guillemets anglais (" ")

guillemets simples (' ')

crochets ([])

tirets (— —)

trait d'union de fin de ligne (-)

italique / petit corps

2. Signes négatifs ou blancs

intermot (comparer mais on et maison),

interligne,

marges,

renforcement d'alinéa,

ligne creuse en fin d'alinéa,

intervalles (entre grandes divisions).

Une question se pose : où ranger l'apostrophe et le trait d'union ? Nous croyons que l'apostrophe se rapproche davantage des signes alphabétiques que des ponctuels —

c'est en quelque sorte un signe alpha muet — puisqu'elle sert à remplacer les éléments alphabétiques élidés pour diverses raisons :

français	le, la → l', si → s', aujourd'hui, presque, etc. il prononçait « humanis », etc.
anglais	<i>of → o', do not → don't</i> <i>Jack's, boys', for goodness' sake</i> <i>she said "Good mornin' Miss", etc.</i>

S'agissant du trait d'union, il importe de distinguer le trait d'union de bout de ligne et le trait d'union orthographique. Le premier appartient à la ponctuation de page, servant à reconduire les fins de mots qui ont été coupés de manière à ne pas empiéter sur la marge de droite. Le second supprime l'espace intermot et contribue au maintien de l'intégrité des éléments lexicaux entrant dans un mot composé :

français	porte-bonheur, peut-être,
anglais	<i>hard-boiled, mother-in-law.</i>

Le trait d'union orthographique intéresse aussi la syntaxe. On écrit en effet		
viendras-tu	à côté de	tu viendras,
soixante-trois		cent trois ;
<i>a light-blue sweater</i>		<i>a light blue sweater</i>

Quoiqu'il ne soit pas associé à la représentation phonématique, le trait d'union orthographique semble bien, par ses liens avec le lexique et la syntaxe, fonctionner dans le plan alphabétique.

Les questions soulevées par le classement de l'apostrophe et du trait d'union illustrent bien la difficulté de délimiter un système avec précision, difficulté que l'on retrouvera ailleurs dans la langue.

COMPARAISON DES SYSTÈMES

Une fois le système isolé, il convient de choisir des « points de comparaison » susceptibles de faire ressortir les traits communs aux deux langues et leurs différences. Les points retenus vont naturellement dépendre des propriétés des systèmes à l'étude. La ponctuation étant un moyen d'expression graphique, l'étude comparative peut commencer par l'examen des traits inhérents au graphisme, comme la forme, la taille et la position.

FORME, TAILLE ET POSITION

La différence entre la forme des guillemets français, couchés sur la ligne « », et celle des guillemets anglais, placés au-dessus de la ligne " ", apparaît aussitôt. Les guillemets anglais sont cependant utilisés en français, où ils servent à insérer une citation dans une autre ; en anglais, ce sont les guillemets simples ' ' qui remplissent cette fonction. La traduction des guillemets :

« ' ' » " ' " "

rejoint ce que Catford appelle la traduction graphologique.

Il en va de même de l'espacement, qui présente une différence de la largeur. En anglais les deux points sont collés au mot qui les précèdent et séparés du mot qui les suit par deux espaces ; en français, les deux points sont traités comme un mot, c'est-à-dire précédés et suivis d'un espace (Gouriou 1961 : 91). Quant à l'espacement des points d'exclamation et d'interrogation ainsi que des signes doubles (guillemets, parenthèses,

crochets, tirets), il est variable en français mais non en anglais. L'espacement large semble cependant être affaire de goût, donc facultatif. Par contre, en anglais, certains protocoles d'impression exigent que les tirets ainsi que les trois points elliptiques soient collés aux mots qu'ils séparent :

The intervener — it converts DC to AC — quickly takes over.

The intervener...quickly takes over.

Bien qu'il soit très répandu cet usage n'est cependant pas universel. Nous dirons donc que la ponctuation connaît des variantes stylistiques dans le plan graphologique (selon la terminologie de Catford).

Quant à la position des signes, on constate que l'anglais ferme les guillemets avant les incises comme *he said, she asked, etc.* pour les rouvrir ensuite, ce que ne fait pas le français :

"Come back," she said, "and I'll tell you."

« Reviens, fit-elle, et je te le dirai. »

Dans une citation aussi courte que notre exemple, le scripteur anglais aura cependant tendance à organiser le segment autrement, c'est-à-dire à placer l'« incise » après la citation, ce qui est certes plus satisfaisant pour l'œil :

"Come back and I'll tell you," she said.

Les scripteurs français paraissent au contraire préférer la construction par insertion.

PONCTUATION DE LA PAGE

La mise en pages donne lieu à une ponctuation indépendante de la syntaxe bien que liée à l'orthographe. La page s'organise en effet à l'aide des blancs, intermots, interlignes et marges ; elle peut compter une seule colonne, ou plusieurs, comme dans les dictionnaires et les journaux. Le trait d'union placé à la fin de la ligne contribue à assurer l'intégrité de la marge de droite. Les règles d'emploi du trait d'union de bout de ligne accusent une différence marquée entre l'anglais et le français. Dans la première langue, les coupes sont généralement dictées par l'étymologie et indiquées dans les dictionnaires ; dans la seconde, elles reposent sur la division syllabique mais s'adressent en partie à l'œil (c'est ainsi qu'on coupe *ap-par-te-ment* et non *a-ppar-te-ment*, qui serait plus conforme à la transcription phonologique) et sont données dans les codes typographiques.

DÉCOUPAGE DU TEXTE

Les ouvrages importants comportent généralement de grandes divisions. Ce sont, dans l'ordre décroissant, les tomes, livres et volumes (termes ambigus, souvent interchangeables), les parties, sections et chapitres, enfin les paragraphes, alinéas et sous-alinéas. Ces divisions sont possibles mais non pas nécessaires : le roman de Paul Bouissac, *les Demoiselles*, dont les cent quatre-vingts pages ne forment qu'un seul paragraphe, fournit un exemple d'ouvrage sans divisions internes (c'est-à-dire autres que les pages de garde, de titre et de colophon).

Jusqu'au chapitre, la segmentation est indiquée par les grands blancs, comme la tranche de tête qui couronne le chapitre. Le paragraphe, l'alinéa et le sous-alinéa sont définis par le renforcement initial et l'éventuelle ligne creuse finale. À part le fait de représenter une progression décroissante, l'alinéa (au sens que nous attribuons ici à ce terme) et le sous-alinéa ne diffèrent du paragraphe que par leur inclusion dans ce dernier. Nous considérons donc le paragraphe comme une unité textuelle type.

La question qui se pose au traducteur est celle de savoir s'il y a coïncidence entre le paragraphe anglais et le paragraphe français. Or, lorsqu'il s'agit de préciser les limites du paragraphe, la cohésion textuelle ne constitue pas un critère suffisant, puisqu'elle constitue une propriété générale des textes. Si l'on peut dire que l'unité du paragraphe est assurée par le « développement », quelque forme que prenne ce développement, il est

cependant plus difficile de spécifier les critères d'ouverture et de clôture qui permettraient d'affirmer : « Ce paragraphe est complet. On ne peut rien y ajouter. » La subjectivité du traducteur peut donc jouer et faire varier le découpage du texte, si bien qu'il arrive au cours de la traduction que les phrases charnières, chargées de ménager les transitions, glissent d'un paragraphe dans l'autre. Concernant le placement de ces charnières au début ou à la fin des paragraphes, seules des études statistiques, qui dépassent les moyens dont nous disposons, permettraient de déceler des tendances caractéristiques du français et de l'anglais.

La ponctuation de l'énumération en colonne, cas particulier de la ponctuation d'alinéa puisqu'elle intéresse le texte disposé sur des lignes renfoncées et creuses, diffère quelque peu en français et en anglais. Le français pour sa part dispose de deux modèles : selon le premier, chaque élément d'énumération commence par une majuscule et se termine par un point virgule, quelle que soit la ponctuation qu'il renferme ; selon le second modèle, considéré comme plus familier, chaque élément commence par une minuscule et se termine par une virgule. L'anglais par contre, peut se passer de séparer les éléments par une virgule.

Comme celle de l'énumération en colonne, la ponctuation de l'adresse de correspondance appartient à la ponctuation d'alinéa. La différence interlinguistique réside cette fois dans le fait de mettre, en français et non en anglais, une virgule entre le numéro du domicile et le nom de la rue. En anglais, la ponctuation de l'enveloppe reflète cependant la variation sociolinguistique. Les cabinets d'avocats canadiens-anglais usent en effet de la virgule pour séparer les différentes lignes de l'adresse, tant sur l'enveloppe que sur l'en-tête de lettre :

Mr. R. W. Johnson,
2457 Nearby St.,
Ourtownville, QC,
X0Y 0Z0.

DÉCOUPAGE DU PARAGRAPHE

La ponctuation du paragraphe, unité textuelle que nous considérons, rappelons-le, comme typique, opère sur deux plans. Sur le premier, le couple majuscule-point découpe des phrases nucléaires ; sur le second, la même ponctuation, tout en respectant le contour des unités lexico-syntaxiques que sont la phrase nucléaire et le syntagme, peut livrer des segments de longueur inférieure (exemple *a*) ou supérieure (exemples *b* et *c*) à la phrase :

- a*) Impossible de se rappeler. Tant pis. Icare. Monsieur Icare... (Triolet 1959 : 89).
- b*) Justin retourna à la cuisine, se lava les mains, but encore une tasse de café et tira le tiroir de la table pour chercher une passoire — le lait avait refroidi et Justin détestait les peaux (Triolet 1959 : 93).
- c*) Trilby ! il n'y a personne qui serait digne de lui laver les pieds, elle est la Sven-gali qui pose son pied parfait sur les préjugés et les lois scientifiques, comme sur ce coussin que l'on pousse sous son pied pendant qu'elle chante ! (Triolet 1959 : 222).

Autrement dit, un texte écrit peut comporter non seulement des phrases au sens que la grammaire donne à ce terme, mais aussi des unités graphiques d'un autre ordre, que nous appelons « phrases graphiques » ou « phrases-g » par opposition aux « phrases syntaxiques » ou « phrases-s » (Spilka 1983 : 62).

Les phrases-g comprennent d'une part des segments courts, comme les titres, légendes, épigraphes, dates, listes, etc., qui font parfois l'objet d'un traitement particulier mais sur lesquels nous ne nous étendrons pas ici, et les « phrases sans verbe », c'est-à-dire des syntagmes (parfois réduits à un seul mot) ou des groupes de syntagmes, qui nous semblent présenter plus d'intérêt. Elles incluent d'autre part les phrases étendues qui se développent et se compliquent grâce au jeu de la récurrence et de la récursivité manifesté par les enchâssements, imbrications, itérations, insertions incidentes, etc. Ce découpage revêt un caractère stylistique, révélant à la fois la souplesse du langage et la créativité des sujets, et constitue un défi lancé au scripteur. En effet, le paragraphe, le syntagme et la « phrase-s » ont un terme, mais les critères susceptibles de situer ce terme sont difficiles sinon impossibles à préciser. S'agissant de la phrase étendue, on ne peut s'empêcher de penser à Proust... mais tous les auteurs ne manient pas l'expansion avec le même bonheur.

À la faveur du double découpage, c'est tout le problème de l'expression de la subjectivité à travers l'articulation du texte qui surgit. Et sur ce point les langues diffèrent moins que les auteurs, dont la liberté s'affirme à travers les contraintes du langage. Si des études statistiques, réalisables mais onéreuses, pouvaient nous aider à déceler des tendances, des préférences, associées à une langue, leur valeur demeurerait cependant fort discutable, puisque dans le domaine de la créativité rien n'est prévisible. La difficulté qu'on éprouve à ponctuer la traduction d'un texte articulé de façon vraiment neuve et originale tient moins aux difficultés suscitées par les divergences syntaxiques qu'au conservatisme du traducteur, qui craint de déroger aux préceptes inculqués à l'école.

PONCTUATION DE LA PHRASE

Les phrases syntaxiques constituent le terrain de prédilection de la ponctuation car c'est là qu'apparaissent les « signes de ponctuation », les ponctuants positifs.

LES BORNES

La première opération ponctuant consiste à poser une borne d'ouverture, la majuscule initiale, à laquelle fait pendant une borne de clôture, le point final. Cette ponctuation positive se trouve étayée par la ponctuation négative, l'espace qui entoure les segments délimités par le couple majuscule-point étant double. Mais, comme nous l'avons déjà signalé, l'espace compris entre ces bornes peut contenir plusieurs phrases nucléaires. La question consiste à savoir si celles-ci doivent être séparées par des virgules ou des points virgules. L'observation d'un grand nombre de segments de texte relevés par les étudiants révèlent qu'en français comme en anglais les phrases coordonnées au niveau du contenu (mises en série) sont généralement séparées par une virgule, tandis que les phrases qui se trouvent dans une relation de dépendance sémantique (observation suivie d'une explication ; vérité générale suivie d'une application particulière, par exemple) ont, au contraire, tendance à être séparées par un point virgule. Les préférences personnelles interviennent cependant : certains auteurs déclarent en effet ne pas aimer le point virgule (Lorenceanu 1980 : 90), qu'ils évitent systématiquement.

LES MODALITÉS

Le point de ponctuation (car il existe par ailleurs un point d'abréviation, qui, comme l'apostrophe, constitue un élément de substitution) sert non seulement à clore un segment mais aussi à exprimer la modalité de phrase. Le point simple (qui termine les phrases déclaratives, que celles-ci soient affirmatives ou négatives) forme en effet un paradigme avec le point d'exclamation et le point d'interrogation, qui signalent respectivement l'injonction (ordre, souhait, demande) et l'interrogation (question). Les points

sont itératifs : trois points (points de suspension) indiquent l'ellipse ou l'inachèvement ; les points d'exclamation et d'interrogation alternés signalent l'étonnement. Le caractère modalisateur de ces signes apparaît d'autant mieux que ceux-ci peuvent s'insérer dans la phrase même, sans créer une clôture. Les points fonctionnent de la même façon en anglais et en français. Leur emploi reflète cependant les préférences personnelles du scripteur et il n'est pas rare de voir les traducteurs modifier la ponctuation en fonction de leur propre goût.

L'ITÉRATION

La phrase syntaxique peut renfermer une itération (reproduction d'éléments comparables situés au même niveau d'analyse), dont les éléments sont séparés à l'aide d'une virgule :

itération nominale	Luc aime la radio, le cinéma, le théâtre...
itération adjectivale	Max est beau, grand, intelligent...

Cependant, dans une énumération longue, comportant des éléments complexes, le jeu du point virgule et de la virgule établit une hiérarchie :

Bob vend du papier et des enveloppes ; des stylos, des crayons et des gommes ; des livres, des cahiers ;...

L'itération fait intervenir divers éléments de coordination : virgule, conjonction, locution conjonctive. Peut-on, doit-on mettre une virgule avant une conjonction ? ou bien cela est-il interdit ? Si l'on admet que le principe de la redondance peut s'appliquer à la ponctuation aussi bien qu'au domaine lexico-grammatical, on reconnaîtra que la virgule est susceptible de renforcer la conjonction. Les deux exemples qui suivent ont sans doute un contenu comparable, ils n'ont cependant pas le même sens, la virgule du second exprimant une insistance qui ne se trouve pas dans le premier :

- a) Léa décroche le récepteur et elle forme le numéro.
- b) Léa décroche le récepteur, et elle forme le numéro.

Si la ponctuation appelée par l'itération ne présente pas de difficulté en traduction, elle nous fournit cependant l'occasion de faire étudier ce que l'on pourrait appeler les lois de l'énumération. Une énumération bien formée comporte en effet des éléments de même nature grammaticale. Or, la correspondance entre les classes du lexique anglais et du lexique français est loin d'être biunivoque, et il faut parfois de l'ingéniosité pour reconstituer dans la langue d'arrivée un ensemble de termes qui appartiennent tous à la même classe en vue de former une série homogène.

La récursivité permet d'insérer des éléments dans une hiérarchie à des niveaux de dérivation différents (*la maison qui se trouve dans la rue qui longe la rivière qui coule dans la vallée qui...*). On dit alors que la phrase enchâssante contient des phrases enchâssées. Or, le jeu de l'enchâssement appelle une ponctuation encadrante, les deux virgules — ouvrante et fermante —, dont l'absence est significative. Comparons les membres (a) et (b) des couples d'exemples suivants :

- a) Les enfants émerveillés souriaient.
- b) Les enfants, émerveillés, souriaient.
- a) Les gens qui n'avaient jamais vu de fusée avaient un peu peur.
- b) Les gens, qui n'avaient jamais vu de fusée, avaient un peu peur.

Dans les énoncés (a), le membre de phrase épithète, participe ou relative développée, est restrictif : seuls les enfants émerveillés souriaient, seuls les gens qui n'avaient jamais vu de fusée avaient peur. Au contraire dans les énoncés (b), le membre de phrase épithète n'est pas restrictif : tous les enfants souriaient (car ils étaient émerveillés), tous les gens avaient peur (car ils n'avaient jamais vu de fusée).

En anglais, après un antécédent ne désignant pas un être animé, la relative restrictive se construit avec *that*, qui peut être omis quand il est objet du verbe, tandis que la relative explicative se construit avec *which* ; on dit que le pronom relatif *that* ne peut être précédé d'une virgule, mais à la vérité, c'est toute la relative restrictive qui ne saurait être encadrée des deux virgules — dont la seconde peut être absorbée par un autre ponctuant, selon les lois d'occurrences (Tournier 1980 : 39). La même règle s'applique aux relatives construites à l'aide du pronom relatif « humain » *who*, *whom* :

- a) *The document (that) Gil showed me was top secret.*
- b) *The paper, which Gil showed me, was top secret.*
- a) *The girl who wrote the story was a reporter.*
- b) *The girl, who wrote the story, was a reporter.*

Dans les énoncés (a), le sujet de la principale est déterminé par la relative : c'est le document que Gil a montré qui est secret, c'est la jeune fille qui est à rédiger le récit qui est reporter. Dans les énoncés (b), la relative fournit une explication supplémentaire : le document est secret (mais Gil me l'a montré), la jeune fille est reporter (et elle a rédigé le récit).

Les virgules encadrantes collaborent, on le voit, avec la grammaire à l'élaboration du contenu sémantique de la phrase. En anglais, elles étaient les pronoms relatifs non restrictifs ; en français la distinction entre pronoms relatifs restrictifs ou déterminatifs et pronoms relatifs explicatifs n'existe pas, et les virgules encadrantes travaillent seules.

Le principe de récursivité fait que l'on peut introduire un discours dans un autre discours (A dit que B a dit que...), si bien qu'il est nécessaire de distinguer les divers « niveaux » discursifs d'un même texte. Le discours de l'auteur n'est pas marqué : ce qui est écrit est attribué au scripteur, qui signe éventuellement. Le discours rapporté directement est, au contraire, marqué par les guillemets tant en français qu'en anglais (voir ci-dessus, *Forme, taille et position*). Or, il peut arriver que l'auteur intervienne dans le discours d'autrui, soit pour y apporter un complément d'information, soit pour en retirer des éléments jugés superflus. Pour marquer cette intervention, on use des crochets :

Selon des renseignements que nous tenons de source sûre, la concierge a déclaré : « Il compose [des chansons] et il chante à la radio et à la télévision. » « Ces deux signes [...] marquent respectivement l'intonation interrogative et l'intonation exclamative [...] » (Cécile Seresia : 44).

L'emploi des crochets est comparable dans les deux langues, mais dans un cas comme dans l'autre, on constate souvent une certaine négligence de la part des scripteurs, qui se contentent des parenthèses, voire des points de suspension sans autre indication du changement de niveau discursif.

Il est admis de remplacer les guillemets par le caractère italique, surtout pour citer un mot ou un titre d'ouvrage. La typographie rejoint alors la ponctuation. L'usage diffère cependant en anglais, où il semble que l'on n'emploie pas simultanément les guillemets et l'italique, ce que l'on rencontre assez fréquemment en français, du moins dans les périodiques à grand tirage. Enfin, dans les deux langues, on recourt parfois au caractère d'un corps plus petit que le reste du texte pour introduire des citations, surtout longues, que l'on veut détacher des autres.

Mais, au plan des distinctions de niveaux discursifs, la différence la plus importante entre les deux langues réside dans l'emploi du tiret de dialogue français, inconnu en anglais. Or, le tiret peut affecter la position de l'incise (dit-il, fit-elle, etc.) lors de la traduction, ou faire qu'elle soit remplacée par une formule de présentation sans inversion :

"I came because I wanted to talk to you," Derek whispered.

Derek murmura :

— Je suis venu parce que je voulais te parler.

Sans qu'il y ait à proprement parler changement de niveau discursif, l'auteur peut souhaiter accorder plus ou moins d'importance à tel ou tel segment de son propre discours. Deux ponctuations encadrantes s'offrent à lui, les parenthèses se dégagent : chez les uns, les parenthèses entourent des segments de moindre importance, tandis que les tirets servent à mettre en relief les segments encadrés ; chez les autres, les parenthèses servent à insérer des passages moins longs que ceux qui peuvent figurer entre les tirets.

PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES

Les ponctuations illustrent un certain nombre de propriétés du langage. Ainsi, l'opposition entre les signes négatifs et les signes positifs trouve un écho en syntaxe, où la présence/absence d'un élément peut être significative, comme dans le cas de l'article anglais, dont la réalisation dépend du trait dénombrable/non dénombrable des substantifs.

D'autres parallèles s'établissent d'eux-mêmes. Ainsi l'ambiguïté (propriété des formes ou signifiants de se voir attribuer des contenus ou signifiés différents) se manifeste au niveau de la ponctuation comme aux niveaux lexical et syntaxique. Le « trait d'union », qui peut assumer des fonctions fort différentes, en fournit un exemple. Si l'ambiguïté lexicale est bien connue des étudiants, l'ambiguïté syntaxique (celle du célèbre *flying planes may be dangerous*, ou de *j'ai l'habitude de dire la vérité toute nue* [prononcé par une femme, nécessairement !]) leur est beaucoup moins familière. Or cette dernière revêt la plus grande importance en traduction puisqu'il importe de la repérer dans le texte de départ afin de la traiter convenablement dans le texte d'arrivée, soit en la faisant disparaître si elle est non voulue, soit en la maintenant si, au contraire, elle a sa raison d'être.

La synonymie, pour sa part, se trouve illustrée au niveau de la ponctuation par la diversité des signes susceptibles de marquer la clôture de la phrase.

CONCLUSION

Disons, en guise de conclusion, qu'une grammaire de traduction doit comporter des « règles générales », communes aux deux langues en présence, des « règles particulières », contraintes spécifiques propres à chacune de ces langues, et des « règles de passage », qui indiquent la voie à suivre pour remplacer une structure par une autre structure considérée comme équivalente. En raison de sa relative simplicité, la ponctuation se prête bien à la démonstration et constitue un bon point de départ pour enseigner la méthode en grammaire contrastive.

Note

1. Le « mot » n'est certes pas reconnu par les linguistes comme une unité bien définie ; il est cependant utile aux traducteurs, qui comptent bien les mots, les cherchent dans le dictionnaire, évitent le mot à mot, et le reste. C'est au reste le seul terme connu de ceux qui n'ont pas étudié la linguistique.